

Une première dans la Vème République, le président fraîchement élu, aussitôt désavoué aux élections législatives un mois après.

La nouvelle législature issue des dernières élections des 11 et 16 juin a permis de corriger les résultats de l'élection présidentiel où E. Macron a été réélu [à nouveau comme en 2017, par défaut] face à la candidate du RN, M. Le Pen. Cette fois-ci le président ne dispose pas d'une majorité absolue.

Mais pour autant le maintien de Nathalie BORNE, la formation de son nouveau gouvernement, et sa déclaration d'intention devant la nouvelle assemblée, sans se soumettre au vote de confiance confirme la volonté présidentielle de maintenir le cap des réformes menées tout au long de la précédente législature durant lequel l'exécutif a légiféré par ordonnances sur la réforme du code du travail, la suppression de l'ISF, la réforme de la SNCF avec la fin du statut de cheminot et mise en concurrence des lignes TER, la réforme de l'assurance chômage, la suppression des lits d'hôpitaux (+ de 14000 en 5 ans),etc...

Les premières passes d'armes à l'assemblée nationale montre à l'évidence la volonté des représentants nouvellement élus de faire entendre leurs différences et de redonner au travail parlementaire toute la place qui lui revient. Après un quinquennat qui a bénéficié aux plus riches et augmenter la pauvreté des "premiers de cordée", il temps de reprendre la main pour avenir meilleur

C'est pourquoi, il nous faut garder à l'esprit la nécessité du combat pour faire barrage à toutes les tentatives de nous imposer la dégradation de nos conditions de vie et garantir un avenir décent aux générations futures

... Et maintenant,

Le 29 septembre la CGT appel à la grève générale.

Répondons présent en masse afin de donner un signal fort et montrer notre détermination.

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2022/07/mobilises-septembre-2022/>